

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2017**

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, le 16 novembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. Dominique REPIQUET, maire, M. Eric DIOCHON, M. Jean-Jacques BESSON, Mme Françoise BOSSAN, M. Pierre TRUCHON, adjoints, Mme Marie-Dominique BUIRET, Mme Isabelle MERONI, Mme Dominique JOURDAN, Mme Lia ONOFRE, M. Michel FERNANDES (à partir de 21h08 question n°3), M. Frédéric CHAFFAUD, M. Gauthier SAVART, M. Raphaël ROZIER, Mme Céline DE BLOCK, M. Nicolas PERRET, M. Benoit MERLO, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Lydie VALETTE-RACH qui a donné pouvoir à M. Dominique REPIQUET, M. Henrique BARBOSA qui a donné pouvoir à Mme Lia ONOFRE, Mme Rachel CHARPIGNY qui a donné pouvoir à Mme Françoise BOSSAN, Mme Laurence FERRAND qui a donné pouvoir à M. Raphael ROZIER.

Étaient absents : Mme Catherine VILLEGAS, M. Michel FERNANDES (jusqu'à 21h08 question n°3).

Monsieur Benoit MERLO est nommé secrétaire de séance.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 19 octobre 2017,
2. Budget principal communal – Décision modificative n°4,
3. Déclassement partiel de la route de Belin,
4. Création commune nouvelle – Budget annexe,
5. Compte-rendu des commissions,
6. Questions et informations diverses.

**1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2017 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le CR de la séance du 19/10/17.

**2 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°4**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°4 du budget primitif principal 2017, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
611 – Contrats de prestations de services	- 2 500 €	
6184 – Versements à des organismes de formations	+ 1 296 €	
6135 – Locations mobilières	+ 936 €	
615231 – Entretien et réparations de voirie	+ 500 €	
60636 – Vêtements de travail	+ 268 €	
6475 – Médecine du travail	+ 220 €	
6455 – Cotisations pour assurance du personnel	+ 1 116 €	
775 – Produits de cessions d'immobilisation		+ 14 400 €
744 – F.C.T.V.A.		+ 4 382 €
023 – Virement à la section d'investissement	+ 16 946 €	
<b>Totaux section de fonctionnement DM n°4</b>	<b>+ 18 782 €</b>	<b>18 782 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 16 946 €
10222 – F.C.T.V.A.		- 4 382 €
2183 - Opération 134 – Matériel de bureau et matériel informatique	+ 3 500 €	
2151- Opération 112 – Réseaux de voirie	+ 8 474 €	
2135 – Opération 108 – Installations générales	+ 590 €	

Totaux section d'investissement DM n°4	+12 564 €	+ 12 564 €
--	-----------	------------

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :  
 APPROUVE la décision budgétaire modificative n°4 du budget principal 2017 comme présentée ci-dessus.

### 3 – DECLASSEMENT PARTIEL DE LA VOIE COMMUNALE N°44 « ROUTE DE BELIN »

Vu le code des collectivités territoriales,  
 Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L.141-3,  
 Vu les tableaux de classement des voies communales des communes de BÂGE-LA-VILLE et de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE,  
 Vu les plans cadastraux des communes de BÂGE-LA-VILLE et de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE,

Considérant que le tableau de classement des voies communales de la commune de BÂGE-LA-VILLE précise que la voie communale « de Belin » numéro 44 d'une longueur de 977 mètres « part de la VC, au Sud-Ouest, est coupé par la VC 32 vers la Croix des Combes passe à l'Ouest de Belin et aboutit à la RN 79»,

Considérant que le tableau de classement des voies communales de la commune de BÂGE-LA-VILLE précise que la voie communale numéro 44 est mitoyenne avec la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE sur une longueur de 254 mètres,

Considérant que le tableau de classement des voies communales de la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE précise que la voie communale numéro 46 dénommée « Chemin du Champ du Chêne » d'une distance de 250 mètres « débute sur la RD1079, se dirige vers le Nord-Est et se trouve mitoyenne avec la commune de BÂGE-LA-VILLE »,

Considérant que la Communauté de communes de la VEYLE a mené des études pour porter un projet d'aménagement sur des terrains jouxtant cette voie communale,

Considérant que les données cadastrales font apparaître que des terrains concernés par ce projet d'aménagement, dénommé Champ du Chêne, appartiennent partiellement à la voie communale de la commune de BÂGE-LA-VILLE sur le segment partant de la RD 1079 au pont enjambant l'A40,

Considérant que ces tènements ne sont pas affectés à la circulation comme l'atteste leur caractère agricole,

Considérant que le déclassement de ces tènements ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie,

Considérant le dossier annexé à la présente délibération qui localise et présente les déclassements envisagés,

Considérant que les délibérations du Conseil municipal relatives aux déclassements d'une voie communale sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que la voie communale n°46 est mitoyenne aux communes de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE et de BÂGE-LA-VILLE, la commune de BÂGE-LA-VILLE devra également adopter une délibération procédant au déclassement partiel de la voie,

Considérant que la commune de SAINT-JEAN-SUR-VEYLE a procédé au déclassement de ces tènements par le biais d'une délibération du Conseil municipal en date du 03/10/2017,

Considérant que le tableau de classement des voies communales de la commune de BÂGE-LA-VILLE ne mentionne pas avec précision la largeur de la voie et que le déclassement affecte la largeur que de manière partielle, il n'est pas nécessaire de procéder à l'actualisation de tableau,

Considérant que pour procéder à la mise à jour des plans cadastraux, les tènements affectés par le déclassement seront délimités par un géomètre expert avant transmission au service du cadastre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE, de procéder au déclassement partiel de la voie communale n°44,
- DECIDE que la délimitation des tènements déclassés sera réalisée par un géomètre,
- AUTORISE le Maire à signer la présente délibération.

#### 4 – COMMUNE NOUVELLE – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu la délibération n°62 du 29/09/2017 portant demande de création d'une commune nouvelle entre les communes de BAGE LA VILLE et DOMMARTIN au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Suite à la création de la commune nouvelle et compte tenu du budget annexe assainissement qui existait au sein des communes de DOMMARTIN et de BAGE LA VILLE, il est proposé que la commune nouvelle crée un budget annexe « Assainissement » avec assujettissement optionnel à la TVA, pour laquelle une déclaration d'option doit être faite auprès des services fiscaux (déclaration trimestrielle).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- propose la création d'un budget annexe « Assainissement » de la commune nouvelle, assujetti à la T.V.A.
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au dossier.

#### 5 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

##### ➤ Bâtiment

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que la chaudière est installée mais il reste des réglages à effectuer. Les travaux à l'école Denave pour le bureau de la Directrice sont en cours. Les dégâts suite à la tempête du 30 juillet 2017 sont estimés à environ 60 000 € pour les bâtiments communaux ; l'expert doit revenir le 8 décembre.

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que le désamiantage de l'ancien bar, propriété actuelle de la SEMCODA, a commencé.

##### ➤ Communication

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que le prochain bulletin est en cours de création.

##### ➤ Environnement - Hydraulique

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée que les travaux d'enfouissement du réseau de fibre optique pour le compte de la SIEA, route de Montepin sont en cours.

Concernant le renforcement électrique vers la Gare, le poste « Laval » a été installé. Egalement, le renforcement du réseau électrique aux Creuses est prévu en aérien.

Par ailleurs, M. Jean-Jacques BESSON informe qu'il a assisté à trois réunions sur le PLUI. La fin des études est prévue pour fin 2018 avant de débiter la phase administrative.

##### ➤ Scolaire

M. Dominique REPIQUET informe qu'un conseil d'école élémentaire s'est tenu le 13 novembre. A l'ordre du jour notamment le rythme scolaire (question des 4 ou 4,5 jours). Il est à noter une réunion sur les TAP le 27 novembre prochain organisée par la Communauté de Communes. Considérant la création de la commune nouvelle Bâgé-Dommartin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'est pas possible de se prononcer sur le changement de rythme. En janvier 2018, seront réorganisées les réunions avec les parents d'élèves, les enseignements, l'association Bag'évasion et la nouvelle municipalité afin d'étudier l'impact des deux solutions. Ce n'est que fin janvier qu'une décision pourra être prise d'abord en Conseil d'Ecole puis en Conseil Municipal début février.

##### ➤ Médiathèque

Mme Marie-Dominique BUIRET informe l'Assemblée que le 25 novembre prochain se tiendront, à Bâgé-la-Ville, les spectacles du réseau pour les communes de Dommartin et Bâgé-la-Ville.

##### ➤ Voirie - fleurissement

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que la commission voirie s'est réunie le 23 octobre pour un bilan de 2017 et les perspectives 2018 (signalisation au sol, mise en sécurité de la route de la Gare, cheminement piétons....) Voir CR dans les pochettes.

Par ailleurs, Mme Françoise BOSSAN doit rencontrer la société CARRARA le 17 novembre pour l'implantation des cavurnes au cimetière. Egalement, le même jour, elle a rendez-vous avec un représentant de la MFR pour aller voir les possibilités de collaboration pour l'arboretum.

Mme Françoise BOSSAN informe qu'une dictée organisée par la Communauté de Communes est prévue le 09 décembre à Replonges.

## 6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. Le Maire et M. Pierre TRUCHON se sont rendus à la DDFIP avec le maire de Dommartin et le 1<sup>er</sup> adjoint pour discuter des points financiers dans le cadre de la création de la commune nouvelle Bâgé-Dommartin.

Réunion	Date	Heure
<b>BUREAU MUNICIPAL</b>	<b>14/12</b>	20h30
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>21/12</b>	20h30

La séance est levée à 22h56.